Nations Unies A/63/891

Assemblée générale

Distr. générale
22 juin 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 105 j) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 27 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, il est stipulé que le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que sa nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

2. Le Secrétaire général propose de reconduire M. Supachai Panitchpakdi au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans, prenant effet le 1er septembre 2009 et expirant le 31 août 2013.

3. Le Secrétaire général exprime l'espoir que l'Assemblée générale confirmera cette nomination.

09-38316 (F) 260609 260609

Merci de recycler